



Extrait du UNSA Fonction publique

<http://www.unsa-fp.org/?Comite-technique-des-DDI-dedie-a-l>

Comité technique des DDI dédié hygiène, sécurité et conditions de travail

- OTE et DDI -



Date de mise en ligne : mercredi 23 avril 2014

Copyright © UNSA Fonction publique - Tous droits réservés

L'accord sur la prévention contre les risques psychosociaux, les risques professionnels, la médecine de prévention, la restauration collective étaient inscrits à l'ordre du jour du comité technique des directions départementales interministérielles du 17 avril 2014.

Le Secrétaire Général du Gouvernement (SGG) a réuni le 17 avril le comité technique des DDI en configuration "hygiène, sécurité et conditions de travail".

C'est la première fois que cette instance se réunissait sous cette forme, retenue par le SGG pour traiter les sujets HSCT, alors même que l'UNSA continue à réclamer la création d'un véritable CHSCT central des DDI.

La mise en oeuvre de l'accord relatif à la prévention des risques psychosociaux, que l'UNSA a signé, a occupé la plus grande partie de l'ordre du jour, qui incluait plus généralement la médecine de prévention, les risques professionnels et la restauration collective.

Pour l'UNSA, le rôle des CHSCT des DDI est central dans la prévention des RPS, en particulier pour ce qui concerne les diagnostics et les plans d'action. L'information des agents est primordiale et la sensibilisation de tous les acteurs indispensable.

Enfin, les responsabilités ministérielles et interministérielles doivent être clarifiées afin que les situations de crise, soulevées dans certaines DDI, puissent trouver une issue.